

AUTORISATION DE TRANSPORT 2019-2020

A Miramas, le				
Je soussigné M.Mme				
représentant légal de		deme	demeurant à	
	donne l'autorisation		ne donne pas l'autorisation	
par la présente, à l'Ecole de Raseteurs Porte de la Crau, de transport de mon enfant dans un véhicule d'un membre du bureau de l'association ou parent désigné pour l'occasion, ou dans un véhicule mis à la disposition de l'association par la Mairie, afin de se rendre aux activités proposées par l'Ecole de Raseteurs Porte de la Crau.				
La présente fiche est à remettre lors de l'inscription de l'enfant à l'Ecole de Raseteurs Porte de la Crau.				
A tout moment, vous pouvez mettre fin à cette autorisation par simple courrier à l'association Ecole de Raseteurs Porte de la Crau.				
Vous noterez que l'absence de la présente autorisation vous oblige à prendre toute disposition pour assurer par vous-même le transport de votre enfant aux différentes activités de l'Ecole de Raseteurs Porte de la Crau.				
Pour toute question relative au transport de votre enfant, vous pouvez vous rapprocher du président ou d'un membre du bureau de l'association afin que la suite à donner soit examinée dans les meilleurs délais.				
Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour accord »				